

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024 à 20h00**  
**Séance n° 12/2024**

- **INTERCOMMUNALITÉ**

- Convention de prestation de services « formation à destination des agents »  
*Délibération 12/2024-1 : avenant n° 1 à la convention de prestation de services « formation à destination des agents »*

- **VOIRIE**

- Cimetière : délégation du conseil municipal  
*Délibération 12/2024-2 : délégation du conseil municipal au maire pour l'attribution de concession*

- **FINANCES**

- Décision modificative au budget  
*Délibération 12/2024-3 : DM n°1*

Mis en ligne sur le site le :  
**03 OCT. 2024**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 12/2024 – n° 1

## **Avenant n°1 à la convention de prestation de services « Formation à destination des agents »**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 27 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 23/09/2024

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François

**Excusés** : BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles, GALEWICZ Anne donne pouvoir à BACHELET Carole

**Absent** : CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : AUNOS Daniel

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5111-1 portant sur les prestations de services ;

Vu la délibération du Bureau communautaire de Roannais agglomération du 3 juin 2019 portant création d'un dispositif de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation pour les agents de Roannais Agglomération, des communes et entités publiques de son périmètre ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2021 portant approbation de la convention de prestation de services « Formation » ;

Considérant que Roannais Agglomération propose des sessions de formations aux agents des structures adhérentes de la convention de prestation de services « Formation » ;

Considérant que la convention en cours prend fin au 31 décembre mais qu'il convient de la renouveler, pour une durée de 6 mois ;

Considérant que le projet d'avenant proposé a pour seul objet la modification de la date de fin de la convention initialement prévue le 31 décembre 2024, afin de la prolonger jusqu'au 30 juin 2025 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de prestation de services « Formation à destination des agents »
- Précise que cet avenant prendra effet à compter de sa date de signature ;
- Dit que la convention de prestation de services « Formation à destination des agents » prendra fin le 30 juin 2025 ;
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 27 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
D. AUNOS

Le Maire  
C. ARANEO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240927-12-2024-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREUX

Séance n° 12/2024 – n° 2

## DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR L'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 27 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 23/09/2024

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François

**Excusés** : BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles, GALEWICZ Anne donne pouvoir à BACHELET Carole

**Absent** : CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : AUNOS Daniel

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Mme le maire des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide que le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- De prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable
- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire
- Prendre acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme  
A Saint Martin d'Estreux, le 27 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
D AUNOS



Le Maire  
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240927-12-2024-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024



42257 Code INSEE	SAINT MARTIN D'ESTREAUX - BUDGET COMMUNAL Commune	DM 2024
---------------------	--	---------

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

#### Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre	0
Pour	14
Date de convocation :	23/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 27 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Christine ARANEO, Maire.

Objet : DM n° 1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D 60612 : Energie - Electricité	1 000.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 000.00 €</b>			
D 64132 : SFT, indemnité de résidence		1 000.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimi</b>		<b>1 000.00 €</b>		
D 023 : Virement à la section d'investissement		0.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investisseme</b>		<b>0.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>		
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D 2041582-322 : Travaux SIEL 2024	600.00 €			
D 2041583-320 : Travaux SIEL 2023		600.00 €		
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>600.00 €</b>	<b>600.00 €</b>		
D 21351-313 : Travaux parking Belle Campagne		1 500.00 €		
D 21352-303 : TRAVAUX LOGEMENTS COMMUN	1 500.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionne</b>				<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>		<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Signataires : ARANEO Christine  
AUNOS Daniel

Certifié exécutoire par Christine ARANEO, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/10/2024 et de la publication le 01/10/2024.

A SAINT MARTIN D'ESTREAUX, le 27/09/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240927-12-2024-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

ont signé les membres présents

pour extrait conforme



*(Handwritten signature)*